

Défendre les Ouvriers d'Etat les conditions de travail, les avancements dans la carrière

Parce qu'unis, nous sommes plus forts, la CFDT Météo et la CFDT Aviation Civile travaillent ensemble pour défendre les Ouvriers d'Etat.

Les météos participent régulièrement aux CICAVEO, dans l'intérêt des agents.

De Météo France à la DGAC, en passant par des fonctions supports et les moyens généraux, jusque dans les centrales thermo frigo des CRNA, les Ouvriers d'Etat, qu'ils soient électrotechniciens, logisticiens, informaticiens, sur des fonctions de magasinage ou de prévention travaillent dans tous les services au bon accomplissement des missions de chacun !

Ce que nous défendons :

- à propos du recrutement sur le statut OE :

La CFDT s'est toujours battue pour le recrutement d'OE. L'option « recrutement CDI » du protocole social 2016-2019 s'est imposée à l'administration qui croyait pouvoir l'éviter (le DG clamait en décembre 2016 que « *cette option était derrière nous* »).

Devant tout cela, la CFDT a pris ses responsabilités : nous préférons des collègues en CDI que pas de collègues du tout. **Il faut tout faire pour éviter l'externalisation.**

Il faut aussi penser aux conditions de travail déplorables en cas de sous-effectifs.

En plus des conditions de travail, le combat est d'obtenir une amélioration des conditions d'avancement de tous les ouvriers de l'Etat.

LE SYNDICALISME CHANGE DE VISAGE

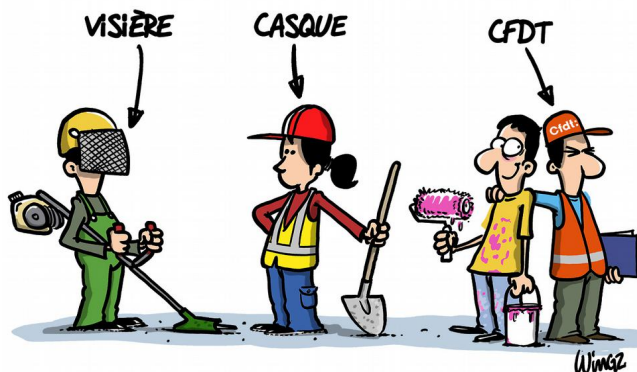


- pour la reconnaissance de l'expertise des Ouvriers d'Etat :

Au-delà de l'encadrement, les métiers exercés par les ouvriers d'Etat à la DGAC et à Météo France exigent **une haute technicité, une implication de tous les instants** dans un environnement contraint : il faut que nos employeurs le reconnaissent !

La CFDT demande donc la création d'un groupe supplémentaire (HC B, C ou D) pour chaque famille de la DGAC, avec un accès « au choix ».

VOS ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE :



- pour augmenter la rémunération

La CFDT revendique la création d'un neuvième échelon, accessible selon les mêmes conditions que les échelons précédents, à savoir, 3 ans à l'ancienneté et 2 ans au choix !

La CFDT revendique que le calcul de la prime de rendement se fasse sur l'échelon de l'agent et non plus sur le premier échelon du groupe.

- pour défendre l'égalité de traitement dans l'avancement

La CFDT veut l'égalité de traitement dans l'avancement : deux ouvriers de la même famille et de la même ancienneté doivent pouvoir bénéficier du même déroulement de carrière. C'est pour obtenir ce traitement équitable que la CFDT se bat.

- pour valoriser aussi l'expérience professionnelle

Afin de prendre en compte la situation personnelle et professionnelle de chacun d'entre nous, de tenir compte des réorganisations et autres changements (subis ou souhaités), la CFDT défend la RAEP, la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle.

Cette RAEP permet aux OE d'accéder à un groupe supérieur en évaluant leurs savoirs, leurs compétences et aptitudes professionnelles, et les acquis sur son propre poste.



**VOTER CFDT,
C'EST PORTER UNE VÉRITABLE VISION D'AVENIR
DANS UNE LOGIQUE DE SOLIDARITÉ ET D'ÉQUITÉ !**